

**FRÉQUENCE** • Une petite télévision obtient une autorisation provisoire d'émettre. A côté des programmes publics ou commerciaux, les autorités françaises ouvrent ainsi la voie à un « tiers secteur audiovisuel »

# A Paris, la chaîne associative pirate Télé Bocal vient d'être légalisée par le CSA

Sylvie Tanette, Paris

Ce n'est peut-être pas déjà la victoire, mais c'est en tout cas un grand pas en avant. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vient d'accorder une autorisation de trois mois permettant à la télévision associative Télé Bocal d'émettre sur l'Est parisien à partir de samedi. Surtout, selon le président de Télé Bocal, le CSA souhaite rencontrer d'ici à la fin du mois la Coordination des médias libres. Aux associations qui demandent depuis plusieurs années l'autorisation d'émettre en permanence sur les ondes hertziennes, le CSA pourrait proposer de se partager une fréquence.

**« Les investisseurs aimeraient bien récupérer les fréquences pour faire de l'argent »**

Depuis quelques mois, les télévisions pirates françaises font du lobbying. Après s'être réunies en Coordination permanente des médias libres (CPML), elles ont organisé plusieurs actions spectaculaires, la plus récente étant la manif des « Sans Sept dehors », le 2 octobre dernier devant le Grand Rex, à Paris, où se déroulait la cérémonie des Sept d'or. Les responsables de Télé Bocal, quant à eux, avaient annoncé haut et fort leur ferme intention d'émettre à partir de samedi prochain, avec ou sans autorisation. Richard Sovied, président de l'association, pense que cette médiatisation a fait évoluer la position du CSA. « Je crois qu'ils se sont sentis obligés de lâcher du lest. Et puis, désormais, ils ont un interlocuteur unique en face d'eux, la Coordination, et non des associations éparpillées. »



Une partie des Parisiens pourront désormais recevoir une nouvelle chaîne de télévision.

Au CSA, on précise que l'autorisation provisoire n'est accordée qu'en attendant une remise à plat de la distribution des fréquences avec l'arrivée du numérique hertzien, dans quelques années. La France est un des derniers pays d'Europe où les télévisions associatives n'ont pratiquement pas de droit de cité. La raison principale

est que, selon la loi, une association ne peut réclamer une fréquence permanente, contrairement aux sociétés de droit public ou privé. « On nous disait aussi qu'il n'existe pas de fréquence disponible, continue Richard Sovied. Nous avons démontré, en émettant, que c'était faux. Il y a quatre fréquences disponibles sur Paris. »

Maintenant, la CPML tente d'approcher les politiques et propose un amendement à la future loi Trautmann sur l'audiovisuel: la création d'un « tiers secteur audiovisuel », à côté du secteur public et du secteur privé, constitué de chaînes, locales ou nationales, à but non lucratif. Selon les associations, laisser une place à leurs

téles est une question de démocratie. « Nous allons faire une télé différente, qui appartient aux gens, explique Richard Sovied. Nous sommes une télévision créative. Bien sûr, il s'agit, quelque part, d'une démarche engagée. Mais ce n'est pas cela qui inquiète le législateur. C'est un problème purement économique. Les investisseurs aimeraient bien récupérer les fréquences pour faire de l'argent. »

Télé Bocal vient donc de décrocher trois mois d'autorisation d'émettre, ce qui est trop peu selon Richard Sovied: « Nous demandons une fréquence permanente. Cette autorisation n'est donc en aucun cas une réponse à nos revendications. Et, trois mois, c'est vraiment court. Bien sûr, je me suis entendu dire au CSA que c'était mieux que quinze jours. Mais nous aurons à peine le temps de nous faire une idée concrète du fonctionnement d'une telle télévision. Ce n'est en tout cas pas suffisant pour trouver une stabilité financière. Disons que c'est une sorte d'expérimentation technique. Ce peut être aussi une manière de calmer le jeu. Mais nous resterons mobilisés. »

Créée il y a quatre ans, Télé Bocal diffusait jusqu'à maintenant ses programmes sous forme de cassettes vidéo dans différents lieux culturels et cafés de la ville. Vivant essentiellement de cotisations d'adhérents, l'association a un budget annuel de 1 million de francs français. (250 000 francs suisses). « Émettre ne nous demandera pas plus de moyens, affirme Richard Sovied. Les coûts seront les mêmes et notre projet est viable. » A partir de samedi, Télé Bocal diffusera un programme hebdomadaire de trois heures rediffusé tous les soirs de la semaine.